



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2021

MMB SCF SA

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2021 - MMB SCF SA

SOMMAIRE

A. PRESENTATION DE MMB SCF S.A.	3
B. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2021	5
1. Nature de la société et cadre de son activité	5
1.1 Caractéristiques des actifs de la Société.....	5
1.2 Caractéristiques du hors bilan de la Société.....	5
1.3 Description des créances du hors bilan de la Société.....	6
1.4 Caractéristiques du passif de la Société	6
2. Activités et faits marquants du 1er semestre 2021	7
2.1 Activités et programme d'émissions	7
2.2 Caractéristiques du portefeuille d'actifs.....	7
2.3 Évolution de la dette	8
3. Résultat de la période – Analyse du résultat	8
4. Gestion des risques	8
4.1 Risque de crédit	8
4.2 Risque de taux.....	11
4.3 Risque de liquidité.....	12
4.4 Risque de « commingling »	14
4.5 Risque de change	14
4.6 Risque de contrepartie.....	14
4.7 Risque opérationnel.....	15
4.8 Risque de règlement livraison	15
5. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	15
6. Perspectives pour le second semestre 2021 et événements majeurs intervenus après la clôture semestrielle au 30 juin 2021	16
7. Informations sur les délais de paiement.....	16
8. Organes de direction et de contrôle	16
9. Activités en matière de recherche et développement	177
10. Renseignements relatifs à la répartition du capital et l'autocontrôle	177
11. Rémunération des organes de direction.....	177
12. Informations diverses	177
C. COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2021	188
1. Bilan	18
2. Compte de résultat.....	1919
3. Hors-bilan	200
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2021	211
Note 1 – Principales règles d'évaluation et de présentation.....	211
• Présentation des comptes	211
• Faits marquants du premier semestre 2021 :.....	211
• Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	211
• Autres informations.....	222
• Informations relatives à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (art L511-45 du CMF/Avis CNC n°2009-11).....	23
Note 2 – Ventilation du hors bilan par durée résiduelle	24
Note 3 – Ventilation par durée résiduelle et éligibilité	24
Note 4 – Opérations avec les entreprises liées, filiales et participations	25
Note 5 – Titres de transaction, titres de placement et titres d'investissement	26
Note 6 – Détail des intérêts par poste de bilan	26
Note 7 – Autres actifs et passifs	27
Note 8 – Comptes de régularisation	28
Note 9 – Détail des capitaux propres	28
Note 10 – Tableau de variation de la situation nette	29
Note 11 – Intérêts, produits et charges assimilées	29
Note 12 – Commissions	30
Note 13 – Autres produits et charges d'exploitation bancaire.....	30
Note 14 – Charges générales d'exploitation	30
Note 15 – Tableau des flux de trésorerie.....	31
D. Autres Annexes	32
Annexe 1 - Attestation du Responsable du rapport semestriel.....	32

A. PRESENTATION DE MMB SCF S.A.

Contexte et historique

My Money Group, le « Groupe », est un groupe bancaire français indépendant qui se concentre sur le crédit aux particuliers (notamment consolidation de crédits, financement automobile et épargne) ainsi que sur les financements spécialisés aux entreprises (professionnels de l'immobilier, financement automobile ou de biens d'équipement). Le Groupe intervient en France métropolitaine ainsi que dans les Départements d'Outre-Mer. Il dispose d'un siège à Paris, d'un centre d'excellence opérationnelle à Nantes et de franchises locales en Guadeloupe, Martinique et Guyane française.

À la suite de la prise de contrôle par Cerberus Capital Management, My Money Group a mis en œuvre une politique de refinancement totalement autonome. Dans le cadre de cette politique, le Groupe a décidé de se doter d'une société de crédit foncier, identifiée comme l'outil le plus adapté pour refinancer de manière pérenne et compétitive ses activités immobilières. My Money Bank a ainsi constitué sa filiale MMB SCF S.A. (« MMB SCF »), agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et la Banque Centrale Européenne, en qualité d'établissement de crédit spécialisé (société de crédit foncier) le 20 août 2018.

MMB SCF permet ainsi au Groupe de consolider son autonomie en matière de refinancement, diversifier sa base d'investisseurs, réduire ses coûts de refinancement et de soutenir le développement commercial des métiers.

MMB SCF et My Money Group

MMB SCF, la « Société » est une société anonyme, au capital de 10.000.000€ dont le siège social se trouve Tour Europlaza- 20, avenue André Prothin, 92063 Paris-la-Défense, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 840 318 950.

La Société est agréée en qualité d'établissement de crédit spécialisé - société de crédit foncier - régie par les articles L. 513-2 et suivants et R. 513-1 et suivants du Code monétaire et financier.

MMB SCF est filiale à 99,9 % de My Money Bank, elle-même filiale à 99,9% de la Compagnie financière holding, Promontoria MMB.

Situation au 30 juin 2021

Promontoria MMB, société consolidante de My Money Group, est la société-mère directe de :

- **My Money Bank** (anciennement GE Money Bank) depuis le 28 mars 2017 et, suite au désengagement de son ancien actionnaire, le groupe General Electric (« GE »), des activités de financement opérées sous « GE Capital », à l'exception de celles liées aux lignes de métiers industriels.

My Money Bank, établissement de crédit agréé en tant que banque, est l'un des acteurs majeurs du regroupement de crédits aux particuliers en métropole.

Elle a pour filiales directes :

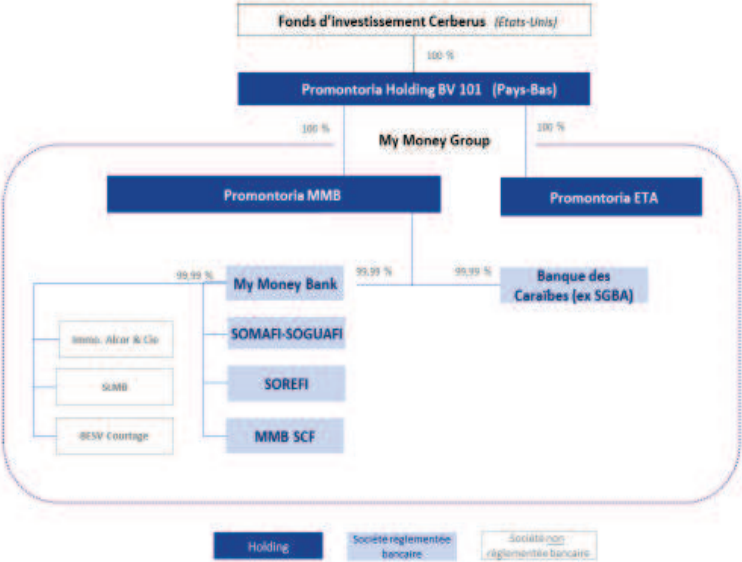
- . les deux sociétés de financement « Outre-Mer » de My Money Group, spécialisées en crédit aux particuliers et en financement de biens d'équipements aux entreprises soit, la Société Réunionnaise de Financement-SOREFI (La Réunion) et Somafi-Soguafi (Antilles-Guyane) ;
- . MMB SCF, société de crédit foncier contribuant à la diversification des sources de refinancement du Groupe ;

ainsi que :

- **la Banque de Banque des Caraïbes (anciennement Société Générale de Banque aux Antilles-SGBA) :**

Depuis le 22 décembre 2020, Promontoria MMB est la société mère directe de la Banque des Caraïbes. Ce rattachement a pour objectif d'opérer l'intégration et le pilotage de la Banque sous une supervision directe de la société consolidante du Groupe et de séparer les activités de prêteurs spécialisés de My Money Bank et entités Doms, de celles d'une banque universelle.

Au 30 juin 2021, l'organigramme simplifié de My Money Group est le suivant :



B. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2021

Le présent rapport d'activité porte sur le premier semestre de l'exercice social en cours de MMB SCF, soit du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021.

1. Nature de la société et cadre de son activité

Au titre de son agrément de société de crédit foncier, MMB SCF a principalement une activité de crédit : elle n'effectue aucune mise à disposition ou gestion de moyens de paiement et ses activités de réception de fonds remboursables du public sont strictement limitées à l'émission de titres de créances répondant aux critères de l'article R. 312-18 du Code monétaire et financier.

Cependant, en pratique et conformément aux termes de l'article L. 513-2 du Code monétaire et financier, la Société, au regard de son objet exclusif, ne réalise que les activités suivantes, dans la limite de son agrément bancaire :

- consentir ou acquérir des "prêts garantis" au sens de l'article L. 513-3 du Code monétaire et financier, ainsi que des titres et valeurs tels que définis aux articles L. 513-5 et L. 513-7 du Code monétaire et financier ;
- pour le financement de ces prêts, titres et valeurs, émettre des obligations foncières bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du Code monétaire et financier et recueillir d'autres ressources, dont le contrat ou le document destiné à l'information du public au sens de l'article L. 412-1 du Code monétaire et financier ou tout document équivalent requis pour l'admission sur des marchés réglementés étrangers mentionne ce privilège.

Il est toutefois précisé que MMB SCF utilise principalement la possibilité offerte par l'article L. 513-6 du Code monétaire et financier (dans sa rédaction résultant de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique) d'octroyer des prêts garantis par la remise, la cession ou le nantissement de créances (selon les dispositions des articles L. 211-36 à L. 211-40 ou des articles L. 313-23 à L. 313-35 du Code monétaire et financier), dès lors que ces créances respectent les conditions mentionnées à l'article L. 513-3 du Code monétaire et financier.

La Société exerce son activité dans le strict respect des règles définies aux articles L. 513-2 et suivants du Code monétaire et financier.

Une présentation des principales caractéristiques des éléments d'actif, de passif et de hors bilan de la Société figure ci-après.

1.1 Caractéristiques des actifs de la Société

Conformément aux articles L. 513-3 et L. 513-6 du Code monétaire et financier, MMB SCF a utilisé les liquidités empruntées sur les marchés au travers de ses émissions d'obligations foncières pour consentir des avances à My Money Bank.

Il s'agit de prêts garantis par la remise en pleine propriété et à titre de garantie (conformément aux dispositions des articles L. 211-36 à L. 211-40 du Code monétaire et financier) de créances résultant de prêts assortis d'une hypothèque de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, mis en place ou acquis par My Money Bank dans le cadre de son activité de regroupement de crédits avec garantie hypothécaire (les "Prêts Remis à Titre de Garantie"). Les caractéristiques de ces avances (montant, maturité, devise, indice de taux) sont parfaitement adossées à chaque nouvelle émission du hors bilan de la Société.

1.2 Caractéristiques du hors bilan de la Société

My Money Bank (MMB) a remis à MMB SCF en pleine propriété et à titre de garantie (conformément aux dispositions des articles L. 211-36 à L. 211-40 du Code monétaire et financier) des créances résultant de prêts assortis d'une hypothèque de premier rang.

Conformément à l'article L. 513-3-III du Code monétaire et financier, les biens faisant l'objet de l'hypothèque de premier rang ou de la sûreté immobilière équivalente sont situés en France métropolitaine.

Afin de tenir compte de l'évolution des besoins de financement de MMB et de sa stratégie de croissance, les prêts remis à titre de garantie peuvent également comprendre :

- des créances de prêts assortis d'une hypothèque de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, mais résultant d'autres activités que celles de regroupement de crédits avec garantie hypothécaire, que ces créances aient été « originées » par MMB ou acquises par cette dernière (notamment à la suite du dénouement d'opérations de titrisation mises en place précédemment par MMB) ;
- des créances de prêts assortis d'une hypothèque de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, pour lesquelles les biens faisant l'objet d'une hypothèque de premier rang ou d'une sûreté immobilière équivalente sont situés en France (y compris dans les DOM et ROM), dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un Etat bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'ACPR conformément à l'article L. 511-44 du Code monétaire et financier;
- dans des limites et des conditions déterminées par les textes applicables, sous réserve que ces prêts garantis soient exclusivement affectés au financement de biens immobiliers, des créances résultant de prêts assortis d'un cautionnement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation défini à l'article L. 233-16 du Code de commerce dont relève MMB SCF ;
- plus généralement, toute créance résultant de prêts répondant aux critères de l'article L. 513-3 du Code monétaire et financier.

1.3 Description des créances du hors bilan de la Société

Au 30 juin 2021, le portefeuille de créances remis par MMB à MMB SCF en pleine propriété et à titre de garantie est composé uniquement des créances générées dans le cadre de l'activité de regroupement de crédits avec garantie hypothécaire de MMB.

Ces prêts bénéficient d'une hypothèque de premier rang, sont à taux fixe ou variable et sont octroyés à des particuliers résidant en France métropolitaine. Plus largement, MMB peut remettre à MMB SCF en pleine propriété à titre de garantie les créances répondant aux dispositions citées par l'article L513-3 du code monétaire et financier ainsi qu'aux critères d'éligibilité contractuels suivants :

- le prêt est garanti par une hypothèque de premier rang, ou par une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente,
- le prêt n'est pas en défaut (au sens IFRS),
- le prêt ne présente aucune échéance impayée au moment de la remise en garantie,
- le montant du prêt a été intégralement libéré,
- l'emprunteur n'est pas un employé de MMB ou d'une de ses filiales,
- l'emprunteur a payé au moins une échéance (en capital et/ou intérêt).

1.4 Caractéristiques du passif de la Société

La Société a recours à l'ensemble des ressources auxquelles une société de crédit foncier est en droit d'accéder, conformément aux dispositions des articles L.513-2 et suivants du Code monétaire et financier.

En particulier, MMB SCF a établi un programme d'émission EMTN de dix (10) milliards d'euros et a réalisé au 30 juin 2021, dans le cadre de ce programme, plusieurs émissions d'obligations foncières pour un montant total de 1 600 millions exclusivement libellés en euros.

2. Activités et faits marquants du 1er semestre 2021

2.1 Activités et programme d'émissions

- **Poursuite de l'environnement de crise sanitaire Covid-19**

Dans le contexte de la crise sanitaire relative à l'épidémie du Covid-19, le Groupe a activé les dispositions de son plan de continuité d'activité, incluant le recours massif au télétravail et la fermeture des sites durant les périodes de confinement. Ces mesures n'ont pas eu d'incidence sur la continuité d'activité de la Société qui a continué à opérer sans aucun incident opérationnel.

À la suite de la publication du nouveau protocole sanitaire de déconfinement des entreprises, le Groupe a procédé à la réouverture des sites et poursuit progressivement le retour des collaborateurs dans les locaux.

- **Projet de rachat par My Money Group du portefeuille de banque de détail de HSBC-France**

My Money Group a annoncé le 18 juin 2021 la signature d'un protocole d'accord avec HSBC Continental Europe (« HBCE ») en vue de l'acquisition de son activité de banque de détail en France. La transaction envisagée permettrait à My Money Group d'acquérir un réseau bancaire de grande qualité, fort de 244 points de vente physiques et de 3 900 collaborateurs au service d'environ 800 000 clients en France. L'ambition de My Money Group est de faire renaître la marque CCF (Crédit Commercial de France), reconnue pour l'excellence de son expertise en banque de détail et en gestion de patrimoine. Le nouveau CCF serait une banque française indépendante et de taille humaine, dotée d'un large portefeuille de produits haut de gamme. La transaction est soumise à l'approbation des autorités de régulation et de la concurrence, et fait l'objet de procédures d'information-consultation des instances représentatives du personnel.

Pour plus d'informations sur ce projet, se référer au communiqué de presse disponible sur le site institutionnel du Groupe via le lien suivant : <https://www.mymoneybank.com/protocole-daccord-avec-hbce>

- **Emissions réalisées au cours du semestre**

MMB SCF n'a pas émis de nouvelles obligations foncières au cours du 1^{er} semestre de l'année.

2.2 Caractéristiques du portefeuille d'actifs

Au 30 juin 2021, l'encours des créances apportées en garantie à MMB SCF s'élève à 1 826 millions d'euros.

Le portefeuille de créances au 30 juin 2021 présente les caractéristiques suivantes :

- le nombre de créances s'élève à 19 850,
- l'encours moyen des créances s'établit à 92.001 euros,
- la durée de vie moyenne restante des créances est de 203,9 mois,
- la LTV actuelle moyenne des créances est de 50,23%,
- l'ancienneté moyenne des créances est de 42,0 mois,
- les créances sont à taux fixe à 91% et à taux variable à 9%,
- tous les biens hypothéqués sont localisés en France métropolitaine et sont en grande majorité (96%) des résidences principales.

Le portefeuille d'actifs est contrôlé mensuellement, de manière à satisfaire à tout moment les critères d'éligibilité ainsi que le surdimensionnement nécessaire au respect d'une part du ratio réglementaire, et d'autre part du taux minimum de surdimensionnement requis par l'agence de notation Standard & Poor's pour permettre une notation AAA des obligations foncières. Les créances devenues inéligibles sont exclues du portefeuille et remplacées par de nouvelles créances éligibles. Les créances présentant des impayés ou en défaut sont exclues du portefeuille mensuellement.

2.3 Évolution de la dette

Évolution de la dette bénéficiant du privilège

Conformément aux dispositions de l'article L.513-23 du Code monétaire et financier, le Contrôleur spécifique a attesté du respect par MMB SCF de la règle posée par l'article L.513-12 du Code monétaire et financier aux termes de laquelle le montant des éléments d'actif de la Société demeure, après prise en compte du programme d'émission, supérieur au passif privilégié. Le Conseil d'Administration approuve trimestriellement le programme d'émission relatif à l'émission d'Obligations Foncières. MMB SCF n'a pas réalisé d'émission au cours du 1^{er} semestre de l'année.

Ainsi, l'encours de la dette obligataire au 30 juin 2021 s'élève à 1 600 millions d'euros.

Évolution de la dette ne bénéficiant pas du privilège

Les fonds propres de MMB SCF ont été constitués par une émission de capital souscrite par MMB par apport en numéraire à hauteur de dix (10) millions d'euros à la création de la Société.

Le capital de la Société a été complété par un prêt subordonné accordé par MMB à hauteur de 10 millions d'euros et mis à disposition le 18 septembre 2018 (date de règlement). Il est remboursable in fine le 18 septembre 2028. Le prêt subordonné est destiné à permettre à MMB SCF de renforcer ses fonds propres complémentaires au sens du Règlement CRBF Fonds Propres.

Le taux d'intérêt applicable au prêt subordonné pour chaque période d'intérêts est égal à 2,2283% l'an. Les intérêts sont payables annuellement à terme échu à chaque date anniversaire de la date de règlement.

3. Résultat de la période – Analyse du résultat

Les comptes arrêtés au 30 juin 2021 font apparaître :

- un résultat brut d'exploitation de 1,60 million d'euros,
- un résultat net social de 1,15 million d'euros.

Les principaux éléments constituant le résultat sont les suivants :

- un produit net bancaire de 4,09 millions d'euros,
- des charges générales d'exploitation de 2,50 millions d'euros qui se composent principalement à hauteur de 2,13 millions d'euros hors taxes de la refacturation de MMB des frais de gestion, de structuration et de conseil relatifs au programme de MMB SCF, au titre du contrat de gestion et du contrat de prestations de services conclus entre les deux sociétés.

Les capitaux propres de la Société au 30 juin 2021 s'élèvent à 11,27 millions d'euros, composés de 10 millions d'euros de capital social et d'un résultat net positif de la période à hauteur de 1,15 million d'euros.

Le bilan total de MMB SCF au 30 juin 2021 s'élève à 1 655 875 222,40 euros.

Récapitulatif des délégations consenties en matière d'augmentation de capital

Aucune délégation de pouvoirs en matière d'augmentation de capital n'a été consentie à la direction générale de la Société.

4. Gestion des risques

4.1 Risque de crédit

MMB SCF est exposée au risque de crédit de MMB au titre des avances sur le prêt sécurisé.

Par transparence, elle est également exposée au risque de crédit du portefeuille de couverture composé des créances issues de l'activité de regroupement de crédit avec garantie hypothécaire de MMB.

MMB SCF a conclu une convention d'externalisation et de fourniture de services avec MMB. Son dispositif de mesure et de gestion de surveillance du risque de crédit s'appuie donc sur le dispositif en vigueur au sein du Groupe.

Dispositif de gestion de risque de crédit de MMB

Principes généraux d'octroi et de sélection des opérations de crédit

Les règles d'octroi et d'engagement de MMB sont construites dans le respect des articles 111 et 112 de l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'ACPR.

Le processus d'instruction et de décision repose sur : des conditions d'éligibilité, une connaissance parfaite du Client (KYC) et de son besoin, une analyse précise de sa solvabilité et une évaluation des biens pris en garantie.

Les décisions d'acceptation de crédit sont prises dans le cadre de délégations accordées par la Direction des Risques. Elles sont octroyées intuitu personae et font l'objet d'une revalidation annuelle. Les délégations correspondent à un montant maximum ou à une autorisation spécifique encadrant les exceptions ou dérogations aux normes d'intervention édictées par la Direction des Risques. Lorsqu'un dossier dépasse le seuil de délégation des services d'acceptation, il est remonté au niveau du Comité des Engagements, qui réunit le Directeur des Risques et le Directeur Général, pour statuer sur son acceptation, et en ultime ressort au Conseil d'administration du Groupe.

Le risque de crédit est géré et suivi par la Direction des Risques au moyen de trois leviers principaux :

- des limites d'engagement ;
- une analyse de la rentabilité des opérations de crédit ;
- un suivi régulier de la performance de recouvrement.

Limites d'engagement

Promontoria MMB et ses filiales disposent de limites restreintes, octroyées par le Conseil d'administration, en fonction de la nature des opérations et des garanties attachées. Ces limites sont revues annuellement.

Chaque lancement de nouveau produit ou de nouvelle activité est soumis à l'accord du Conseil d'administration de Promontoria MMB et de l'entité concernée.

Analyse de la rentabilité des opérations de crédit

Deux indicateurs sont plus particulièrement suivis :

- La marge brute, calculée en pourcentage, qui est la différence entre le taux nominal du dossier et le taux de refinancement ;
- La marge ajustée du risque, intégrant le coût du refinancement et le coût du risque. Elle correspond à la marge brute ajustée des frais perçus (frais de dossier, frais de gestion, frais de retard et de recouvrement), des revenus d'assurance complémentaire, des commissions payées aux apporteurs d'affaires et du coût du risque et coût de refinancement.

Une revue mensuelle de la rentabilité des activités a lieu entre le service Pricing et la Direction commerciale. Un suivi mensuel est également réalisé par la Direction du Groupe, sur la base d'une analyse de rentabilité des opérations de crédit réalisée par le service Pricing. Cette analyse intègre le produit net bancaire, les coûts d'acquisition, le coût du risque et les frais généraux.

Suivi de la performance de recouvrement

Le processus de recouvrement s'appuie sur l'utilisation d'un logiciel interne permettant une meilleure prise en charge et un meilleur suivi des dossiers en impayé (avec gestion des relances, des rappels, et de suivi des promesses de règlements).

Deux équipes interviennent à des stades différents du traitement des impayés selon le type de crédit : une équipe de recouvrement précontentieux assure une gestion individualisée des clients jusqu'au 3^{ème} impayé et une équipe de recouvrement contentieux gère les dossiers au-delà.

Un suivi hebdomadaire de la performance du service recouvrement est effectué par la Direction des Risques sur la base d'une prévision par structure (amiable, précontentieux, contentieux...) et par niveau d'impayés. Des reporting mensuels sont par ailleurs présentés à l'ensemble du Comité de Direction lors de la revue mensuelle de l'activité de la Banque.

Techniques de réduction du risque de crédit

L'atténuation du risque de crédit est une technique permettant de réduire le risque de crédit encouru par la banque en cas de défaillance d'une contrepartie qui peut être partielle ou totale.

Le Groupe s'appuie sur des techniques traditionnelles éprouvées de réduction des risques et adaptées à ses activités.

Dans le cadre de son activité de refinancement de crédit avec garantie hypothécaire, le Groupe recourt à une prise d'hypothèque de 1^{er} rang. Des contrôles permanents de 1^{er} et 2nd niveau sont effectués pour s'assurer du respect du formalisme et de la validité de la prise d'hypothèque, ainsi que de son renouvellement.

Par ailleurs, MMB SCF applique des critères d'éligibilité légaux conformément à l'article L.513-4 du Code monétaire et financier et des critères contractuels pour la sélection des actifs transférés en pleine propriété à titre de garantie :

- La créance est sécurisée par une hypothèque de 1^{er} rang, ou par une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente ;
- Aucun impayé en cours à la date de transfert de la créance dans la SCF ;
- La créance n'est pas en défaut IFRS ;
- Le prêt a été intégralement débloqué ;
- L'emprunteur ne doit pas être un employé du Groupe ;
- Au moins une échéance réglée.

Les critères d'éligibilité sont vérifiés mensuellement par MMB SCF. Les créances qui ne respectent plus les critères d'éligibilité ne sont plus financées et sont ensuite sorties du portefeuille de couverture.

Le Contrôleur Spécifique contrôle également l'éligibilité des créances transférées. MMB SCF couvre son risque de crédit par un surdimensionnement par rapport au montant du passif privilégié au travers de l'apport à titre de garantie d'actifs éligibles. À tout moment, MMB SCF respecte les limites imposées par le régulateur et par l'agence de notation S&P (pour le maintien à AAA de la notation des obligations foncières) :

- **Ratio de surdimensionnement légal** : conformément aux articles L.513-12 et R.513-8 du Code monétaire et financier, MMB SCF est tenue de respecter à tout moment un ratio de couverture des ressources privilégiées par les éléments d'actifs, y compris les valeurs de remplacement, au moins égal à 105%. Ce ratio de couverture légal est calculé mensuellement par MMB SCF et est contrôlé trimestriellement par le contrôleur spécifique avant transmission à l'ACPR.

En application des dispositions de l'article R.513-1 du Code monétaire et financier, les créances issues de l'activité de regroupement de crédit de MMB sont éligibles au refinancement par des ressources privilégiées dans la limite d'une quotité fixée au plus petit des montants ci-dessous :

- Le montant du capital restant dû (« CRD ») ;
- Le produit de la valeur du bien apporté en garantie et d'une quotité qui s'établit à 60% pour les prêts assortis d'une hypothèque de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente.

Au 30 juin 2021, le ratio de surdimensionnement légal s'élève à 111,83%.

- **Ratio de Surdimensionnement requis par S&P** : MMB SCF s'assure du respect du taux minimum de surdimensionnement requis par l'agence de notation pour maintenir la notation AAA des obligations foncières émises. Standard & Poor's actualise son taux de surdimensionnement minimum tous les trimestres après évaluation de la qualité de crédit des créances constituant le portefeuille de couverture et de la capacité de l'émetteur à honorer les différentes échéances des obligations foncières émises sous différents scénarios de stress.

Ce ratio est calculé mensuellement par MMB SCF qui s'assure du respect du minimum requis. Il est ensuite revu lors du comité ALM de MMB SCF. Il est également contrôlé trimestriellement par Standard & Poor's.

Au 30 juin 2021, le minimum requis par S&P pour le maintien d'une notation AAA s'élève à 107,01% et le surdimensionnement effectif s'élève à 115,3%.

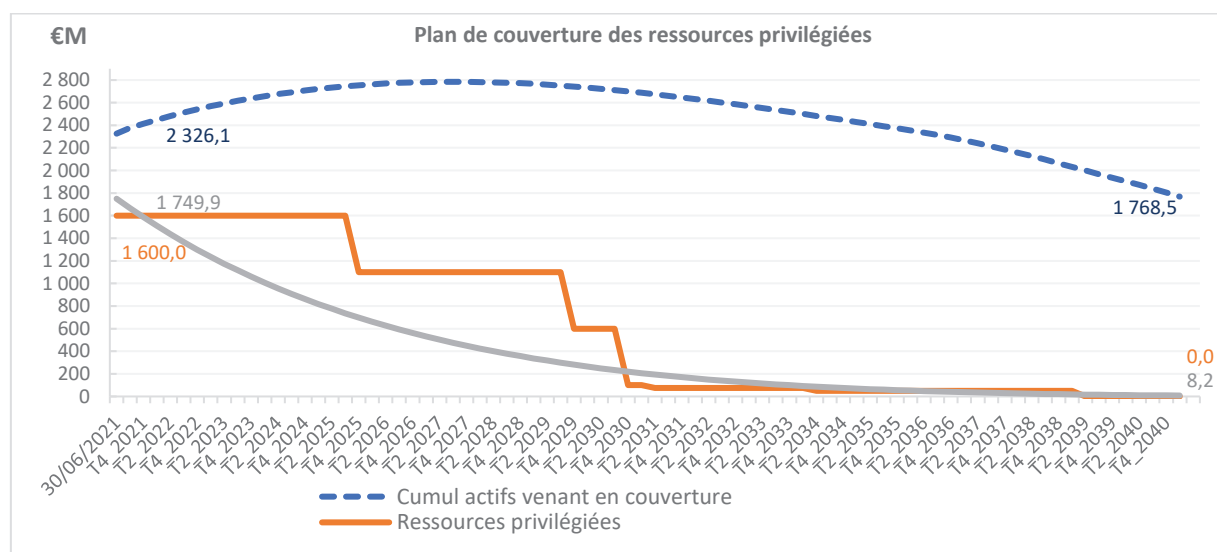
- **Ratio de couverture Contractuel** : MMB SCF, au titre de sa documentation contractuelle, s'engage à respecter un ratio de couverture contractuel (« Contractual Cover Ratio ») au moins égal à 1. Ce ratio est déterminé en prenant l'exigence la plus élevée entre le ratio de couverture légal et le ratio de couverture de Standard & Poor's ainsi que la partie du risque de « commingling » couverte par du surdimensionnement.

Au 30 juin 2021, le ratio de couverture contractuel était de 1,07.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions réglementaires relatives au plan de couverture, MMB SCF doit s'assurer en permanence que les actifs éligibles disponibles au bilan de MMB et la nouvelle production attendue (évaluée sur la base d'hypothèses conservatrices) permettent de couvrir l'ensemble des obligations émises dans la durée.

Au 30 juin 2021, aucune impasse de couverture n'est observée sur la durée de vie des obligations foncières sur la base d'un taux moyen de remboursement anticipé de 9,05 % correspondant au taux utilisé dans la gestion Actif-Passif du Groupe sur ce portefeuille.

Le graphique suivant présente l'écoulement des actifs et des passifs privilégiés de MMB SCF.



L'hypothèse de remboursement par anticipation (« RPA ») utilisé dans cette estimation est de 9,05% (taux utilisé dans la gestion Actif-Passif). Les valeurs de remplacement ne sont pas prises en compte dans l'actif.

Le cumul des actifs en couverture prend en compte les hypothèses de nouvelle production du plan prévisionnel de MMB ainsi que les encours disponibles au bilan.

4.2 Risque de taux

En application de l'article 12 du règlement 99-10 du CRBF, la structure de taux entre les actifs et les passifs de la SCF ne doit pas faire encourir de risques excessifs aux créanciers privilégiés afin de permettre le remboursement des obligations foncières émises.

A cet effet, la protection contre le risque de taux de MMB SCF repose sur un adossement naturel entre les obligations foncières émises et le prêt sécurisé octroyé à MMB. La stratégie de gestion prévoit d'accorder à MMB un prêt sécurisé à chaque émission d'obligation foncières, pour un montant, une maturité et un type de taux identiques. Les deux opérations ne différeront que par le niveau de la marge d'intérêt (*spread*), permettant à MMB SCF de dégager une marge nette d'intérêt. La position de taux de MMB SCF se limite ainsi aux seuls décalages entre son apport en fonds propres (capital et dette subordonnée) et les liquidités correspondantes (comptes courants et titres de placements).

Le dispositif de mesure consiste en l'élaboration d'un gap de taux fixe statique et un calcul de la sensibilité de la valeur économique des fonds propres à un choc de +/- 200bp. L'exposition au risque de taux est calculée et présentée mensuellement dans un comité ALM propre à MMB SCF.

Cette mesure est complétée par l'analyse d'un scénario « par transparence » où est simulé un défaut de MMB, MMB SCF réalisant sa garantie et transférant sur son bilan les prêts apportés en garantie.

Au 30 juin 2021, la sensibilité de la valeur économique des fonds propres à une variation des taux parallèle de +200bp était égale à +0.5m€, et +69.9m€ en vision par transparence.

Afin de s'assurer que MMB SCF bénéficie en toutes circonstances, y compris en cas de défaillance de MMB, d'une protection suffisante contre les risques de taux de change ou d'intérêts, plusieurs mécanismes seront mis en place :

- à titre principal, un mécanisme dit de "*hedging* naturel" du risque de taux d'intérêts, selon lequel les Prêts Remis à Titre de Garantie dans les conditions de la Convention Cadre de Garantie, seront sélectionnés de telle sorte que les intérêts attendus au titre des Prêts Remis à Titre de Garantie permettent de couvrir, et à bonne date, dans des hypothèses raisonnablement dégradées, les intérêts dus au titre des Obligations Foncières ;
- si nécessaire, des contrats de conditions d'échanges de taux d'intérêts (« *swaps* ») seront conclus avec une entité bénéficiant d'une notation suffisante (contrepartie éligible selon les critères de la ou des agences de notation).

4.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que MMB SCF ne puisse pas rembourser ses dettes privilégiées arrivant à maturité.

MMB SCF dispose d'un bilan où les actifs (en dehors des liquidités) sont parfaitement adossés aux passifs privilégiés en termes de montant, de maturité et de taux, ne générant donc pas de risque structurel de liquidité. Ainsi, les prêts sécurisés accordés à My Money Bank ont les mêmes caractéristiques que les émissions d'obligations foncières (à hauteur de 1,600 millions d'euros au 30 juin 2021). La capacité de remboursement de MMB SCF dépend donc directement de la capacité de MMB à rembourser à bonne date ce prêt sécurisé.

Plus généralement, les caractéristiques des futurs prêts sécurisés consentis à MMB seront alignées sur celles des émissions d'obligations foncières par MMB SCF. Par ailleurs, en cas de défaut de MMB, les prêts éligibles composant le portefeuille de couverture de MMB SCF, initialement transférés en pleine propriété à titre de garantie, sont immédiatement transférés vers le bilan de MMB SCF. Dans cette hypothèse, MMB SCF doit être capable de faire face à ses obligations au titre des obligations foncières.

MMB SCF encadre son risque de liquidité au travers des indicateurs suivants :

- Ratio LCR « Liquidity Coverage Ratio », déclaré mensuellement à l'ACPR ;
- La couverture des besoins de trésorerie à 180 jours, déclarée trimestriellement à l'ACPR ;
- L'écart de durée de vie moyenne entre les actifs transférés à MMB SCF en pleine propriété à titre de garantie et les passifs privilégiés, déclaré trimestriellement à l'ACPR.

En tant qu'établissement de crédit, MMB SCF doit respecter le ratio de liquidité LCR conformément aux dispositions de la Directive 2013/36/UE (CRDIV) et le règlement (UE) n°575/2013 (CRR) applicable aux Etablissements de Crédit. Ce ratio est déclaré mensuellement à l'ACPR.

Pour respecter ce ratio, les établissements de crédit doivent détenir un stock d'actifs sans risque et hautement liquide sur les marchés (« titres HQLA ») pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours.

Une exigence minimale de ce ratio est fixée réglementairement à 100%.

Au 30 juin 2021, MMB SCF n'ayant pas de flux sortants prévus sur les 30 jours, le ratio LCR minimum est parfaitement respecté, comme il l'a été à tout moment au cours du 1^{er} semestre de l'année.

Au-delà, comme pour les risques de taux d'intérêt, le département Trésorerie de MMB effectue une analyse des risques de liquidité de MMB SCF au travers d'une approche « par transparence » en évaluant la capacité de MMB SCF, dans l'hypothèse d'un défaut de MMB, à honorer le paiement des intérêts au titre des obligations foncières et leur remboursement à maturité à partir des flux de trésorerie (principal et intérêts) reçus sur les prêts éligibles transférés à MMB SCF. Cette analyse s'effectue mensuellement et transmis trimestriellement à l'ACPR notamment sur la base :

- D'un suivi des besoins de liquidité sur 180 jours en projetant les flux de trésorerie (principal et intérêts) à recevoir au titre des prêts du portefeuille de couverture et les flux (principal et intérêt) à payer au titre des obligations foncières, permettant d'identifier en amont les éventuels « *gaps* » de liquidité ;
- D'un suivi trimestriel de l'exigence réglementaire liée à la couverture des besoins de liquidité à 180 jours (conformément aux articles L. 513-8 et R. 513-7 du Code monétaire et financier).

Conformément aux dispositions de l'Annexe 2 de l'instruction n° 2014-I-17, les calculs s'appuient sur le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport sur la qualité des actifs mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n° 99-10 arrêté au 31 décembre 2017. Il s'agit du taux annualisé de remboursements anticipés observés sur le dernier trimestre. Celui-ci s'établit à 10,95% au 30 juin 2021.

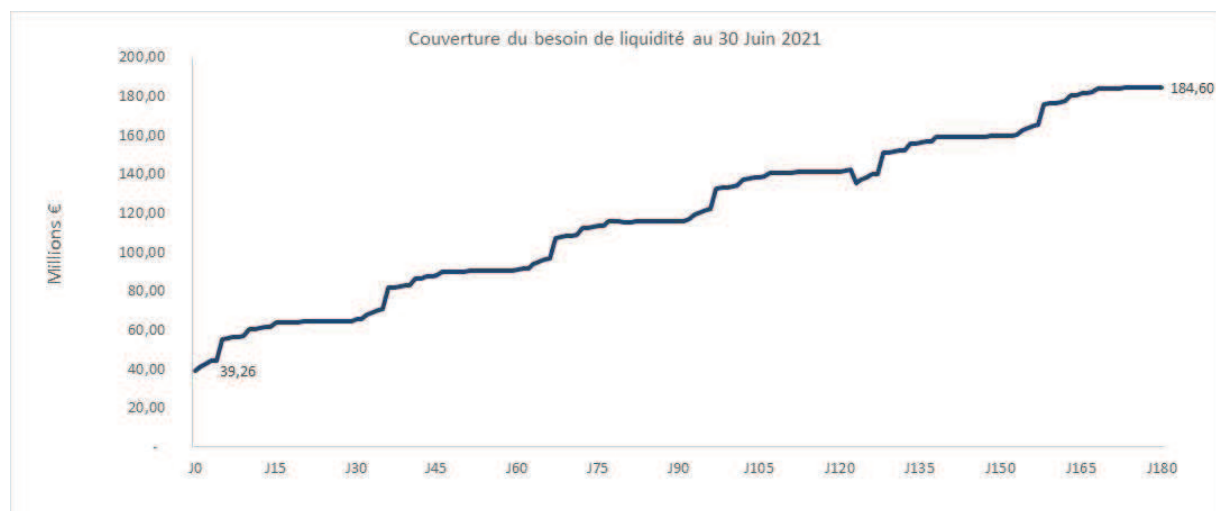
Le programme d'émission de MMB SCF prévoit la possibilité d'émettre des obligations foncières avec une maturité dite « *soft bullet* », ce qui signifie que la maturité d'une obligation foncière peut être étendue de 12 mois (au maximum) sous certaines conditions, en particulier dans des cas où l'émetteur ne disposerait pas des liquidités lui permettant de faire face à une échéance. Ainsi, au 30 juin 2021, les 6 émissions réalisées par MMB SCF l'ont été avec une maturité « *soft bullet* ».

Du fait de cette option d'extension qui assure de fait une couverture des besoins de liquidité sur 12 mois, MMB SCF couvre mécaniquement en permanence ses besoins de liquidité à 180 jours. La couverture de ces besoins est vérifiée trimestriellement par le contrôleur spécifique.

Dans l'hypothèse d'un besoin de liquidité, celui-ci sera couvert par un gage-espèce consenti par MMB à MMB SCF pour un montant égal au besoin de liquidité constaté sur une période de 180 jours à partir du moment où l'impasse de liquidité est constatée. Le montant correspondant au besoin de liquidité est alors transféré sur un compte bancaire dédié (« *cash collateral account* »).

Au 30 juin 2021, et sur une période de 180 jours à partir de cette date-ci, le solde de trésorerie minimal est positif et s'élève à 39,26 millions d'euros et correspond au solde du 1^{er} jour de la période.

Le graphique ci-dessous présente les projections de trésorerie à 180 jours de MMB SCF selon une approche par transparence :



Enfin, en application de l'article 12 du Règlement CRBF n° 99-10, la durée de vie moyenne des actifs éligibles au ratio réglementaire de couverture de la SCF ne doit pas dépasser de plus de 18 mois la durée de vie moyenne des passifs privilégiés.

Le plan d'émission de MMB SCF est défini pour assurer à tout moment le respect de ce ratio. Cet indicateur est suivi mensuellement par le comité ALM de MMB SCF et fera l'objet de contrôles réguliers du Contrôleur spécifique.

Au 30 juin 2021, les actifs transférés à MMB SCF ont une durée de vie moyenne d'environ 5.6 ans et les passifs privilégiés ont une durée moyenne d'environ 7.8 ans. Les passifs privilégiés sont ainsi plus longs de 27.4 mois que les actifs constituant le portefeuille de couverture.

Le graphique ci-dessous présente l'écart de durée de vie moyenne des actifs et passifs privilégiés au 30 juin 2021 :



4.4 Risque de « commingling »

Le risque de « *commingling* » correspond au risque de mélange des sommes recouvrées pour le compte de MMB SCF avec les sommes recouvrées au titre des actifs de MMB en cas de défaut de cette dernière (fongibilité des liquidités).

Pour prévenir ce risque, le programme de *covered bonds* de MMB SCF prévoit deux mécanismes :

- Mise en place d'une « *Collection Loss Reserve* », il s'agit d'une réserve financée par un gage espèce consenti par MMB et versé sur un compte bancaire dédié de la SCF – le « *Collection Loss Reserve Account* ». Le montant est défini contractuellement, il correspond au maximum entre i) le montant équivalent à un mois d'encaissement attendu au titre des créances transférées en pleine propriété à titre de garantie et ii) le montant équivalent à deux mois d'intérêts payés au titre des coupons des obligations foncières. Au 30 juin 2021, ce compte dédié (« *Collection Loss Reserve Account* ») est créditeur à hauteur de 21 millions d'euros ;
- Mise en place d'une « *Additional Loss Reserve* », il s'agit d'une réserve additionnelle apportée par MMB dont le montant a été défini par Standard & Poor's et correspond à deux mois et demi d'encaissement attendu au titre des créances transférées à MMB SCF en pleine propriété à titre de garantie. Cette réserve additionnelle peut être couverte selon deux mécanismes :
 - Un gage espèce déposé sur le « *Collection Loss account* »
 - Un surdimensionnement additionnel en actifs apportés à titre de garantie par rapport aux montant d'Obligations Foncières émises

MMB SCF a opté pour ce dernier mécanisme pour couvrir ce besoin de réserve additionnelle.

4.5 Risque de change

Les obligations foncières émises par MMB SCF, le prêt accordé par MMB SCF à MMB et l'ensemble des actifs apportés en garantis sont libellés en euros. MMB SCF et les porteurs d'obligations foncières ne sont donc pas exposés au risque de change au 30 juin 2021.

Au 30 juin 2021, il n'est pas prévu d'effectuer d'émissions en devise même si cela est autorisé dans le cadre du programme d'émission de MMB SCF.

4.6 Risque de contrepartie

MMB SCF est exposée à des risques de contreparties au titre des comptes bancaires qu'elle détient auprès d'établissements bancaires. A ce titre, s'agissant des contreparties intervenant dans le cadre du Programme et prises en compte pour la notation des obligations foncières, leur notation doit être compatible avec les niveaux de notation prévus dans le Programme.

L'ensemble des comptes bancaires de MMB SCF a été ouvert auprès de BNP Paribas qui dispose du rating requis (notation long-terme de A par Standard & Poor's).

Par ailleurs, afin de se conformer au ratio LCR, MMB SCF a investi 100.000€ en obligations d'Etat Français (OAT), de maturité 25 mars 2024. Par conséquent, MMB SCF est également exposée à un risque de contrepartie envers

l'État Français (noté AA par Standard & Poor's). L'EL (*Expected Loss*) relative à cet investissement est calculée tous les trimestres afin de mesurer la probabilité de défaut et la perte potentielle y afférent.

4.7 Risque opérationnel

Le risque opérationnel relatif à la gestion des activités de MMB SCF est intégré dans le dispositif de mesure de gestion du risque opérationnel du Groupe. En effet, la Société n'étant pas dotée de moyens humains propres, elle s'appuie, dans le cadre de la convention d'externalisation et de fourniture de services et de la convention de gestion et de recouvrement prévue à l'article L. 513-15 du Code monétaire et financier, sur le personnel de son actionnaire de référence MMB, pour l'exécution des obligations réglementaires qui résultent pour elle de sa qualité d'établissement de crédit soumis aux dispositions législatives et réglementaires régissant les sociétés de crédit foncier.

MMB SCF n'est pas dotée non plus de moyens techniques, comptables ou informatiques propres et l'ensemble de ses obligations contractuelles, législatives ou réglementaires sont remplies en son nom et pour son compte par MMB conformément à la convention d'externalisation et de fourniture de services conclue entre les deux sociétés.

Dispositif de mesure de risque opérationnel de MMB

My Money Bank et ses filiales mettent en œuvre un dispositif de recensement des incidents opérationnels qui permet une analyse, une qualification et une évaluation systématique des événements caractéristiques d'un risque opérationnel.

La fonction, abritée au sein de l'équipe ERM¹ de MMB, assure un suivi régulier des événements de risque opérationnel selon qu'ils relèvent d'un coût d'opportunité, d'un manque à gagner, ou d'une perte opérationnelle effective. Ces dernières sont classifiées suivant les catégories bâloises (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail, produits / clients et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, interruption de l'activité et des systèmes, exécution / livraison et gestion des processus) et sont transmises dans le cadre du reporting réglementaire COREP.

Le suivi des risques opérationnels s'articule avec les processus d'actualisation de la cartographie des risques et des contrôles de chaque entité (RCSA) permettant de définir un plan de contrôle permanent approprié. Le plan de contrôle évolue continuellement tenant compte des résultats du risque opérationnel.

Par ailleurs, Promontoria MMB en tant que société consolidante, adopte pour l'ensemble des entités réglementées du Groupe, l'approche standard pour le calcul de l'allocation de capital au titre des exigences de Fonds Propres (FP - Pilier 1) relatives au Risque Opérationnel.

4.8 Risque de règlement livraison

Le risque de règlement livraison est le risque que les opérations sur instruments financiers ne soient pas dénouées à la date de livraison prévue. MMB SCF est peu exposée à ce risque. Cependant, le risque de règlement livraison pourrait se présenter lors des émissions d'obligations foncières. Il est néanmoins maîtrisé notamment par un choix sélectif des intervenants de marché pour ces opérations.

5. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Dans l'exercice de son activité, MMB SCF, qui ne dispose pas de moyens propres, a délégué les fonctions de contrôle permanent, périodique et de conformité à My Money Bank, sa société mère.

¹ Entreprise Risk Management

En conséquence, elle fait partie intégrante du périmètre de couverture des corps de contrôle de My Money Group et suit les dispositions internes en matière de contrôle, notamment par la mise en place d'un dispositif de surveillance permanente de ses opérations et du traitement de l'information comptable et financière.

6. Perspectives pour le second semestre 2021 et événements majeurs intervenus après la clôture semestrielle au 30 juin 2021

- **Mise à jour du Prospectus de Base**

Le Prospectus de Base du programme EMTN a fait l'objet d'une mise à jour annuelle approuvée par l'AMF en date du 16 juillet 2021. Celui-ci a été mis en conformité avec les évolutions du cadre légal et réglementaire.

- **Perspectives d'émissions**

En fonction des besoins de refinancement et des conditions de marché, MMB SCF pourrait envisager de nouvelles émissions de tailles et maturités différentes d'ici la fin de l'année 2021.

- **Transposition de la directive *covered bonds***

Cette directive et son règlement n° 2019/2160 associé, visent à harmoniser à minima les cadres nationaux applicables à l'émission d'obligations garanties afin de développer cette classe d'actifs dans le cadre de l'Union des marchés de capitaux. Le projet de transposition contribue à augmenter, tant de manière quantitative que qualitative, le gisement d'obligations garanties pouvant être émises en France et donc à l'attractivité et au dynamisme de son marché. Les textes de transposition en droit national devront être adoptés et publiés par les Etats membres au plus tard 18 mois à compter la date d'entrée en vigueur des textes législatifs, soit le 7 janvier 2021 et s'appliquer en droit national dans les 30 mois suivant cette date, soit le 8 juillet 2022. En France, le texte de l'ordonnance modifiant la partie légale (L513-2 et suivants) du Code monétaire et financier a été publié le 30 juin 2021.

7. Informations sur les délais de paiement

MMB SCF ne se trouve pas concernée, au titre de l'exercices clos au 30 juin 2021, par la présentation, conformément à l'article L. 441 (modifié par Ordonnance n°2019-359 du 24 avril 2019 - art. 1) et suivants du Code de commerce, du solde des dettes de la Société à l'égard de ses fournisseurs à la clôture desdits exercices, cet élément étant sans objet.

8. Organes de direction et de contrôle

Composition

Direction générale

- M. Fady WAKIL, Directeur général
- M. Bertrand ROBEQUAIN, Directeur général délégué

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de :

- M. Eric SHEHADEH, Président
- M. Gilles de LAUNAY
- M. Mathieu BECKER

Mandats des mandataires sociaux

En application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, figurent ci-après les mandats et fonctions exercés, au cours du premier semestre 2021, par chaque mandataire social de MMB SCF en fonction pendant ledit exercice.

Direction générale

- **M. Fady WAKIL**
Directeur général de MMB SCF
Directeur Financier de My Money Group
- **M. Bertrand ROBEQUAIN**
Directeur général délégué de MMB SCF
Responsable Marchés de capitaux & Relations Investisseurs

Conseil d'administration

- **M. Éric SHEHADEH**
Président du Conseil d'administration de MMB SCF
Président de Promontoria MMB
Directeur général de My Money Bank
Président du Conseil d'administration du GIE My Money Group (jusqu'au 4 mars 2021, date de la dissolution du GIE My Money Group)
Président du Conseil et administrateur de Somafi-Soguafi
Président du Conseil et administrateur de Banque des Caraïbes
Membre du Conseil d'administration de Bank of Palestine
- **M. Gilles de LAUNAY**
Membre du Conseil d'administration de MMB SCF
Directeur général délégué de My Money Bank
Membre du Conseil d'administration de Sorefi
Membre du Conseil d'administration du GIE My Money Group (jusqu'au 4 mars 2021, date de la dissolution du GIE My Money Group)
- **M. Mathieu BECKER**
Membre du Conseil d'administration de MMB SCF
Membre du Conseil d'administration de Banque des Caraïbes
Membre du conseil d'administration de Somafi-Soguafi
Directeur juridique de My Money Bank

9. Activités en matière de recherche et développement

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement au cours du premier semestre 2021.

10. Renseignements relatifs à la répartition du capital et l'autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce au 30 juin 2021 la société My Money Bank détient la quasi-totalité du capital social de MMB SCF.

11. Rémunération des organes de direction

MMB SCF ne verse aucune rémunération, ni avantage en nature aux mandataires sociaux, qui sont tous des salariés du Groupe et qui exercent leur mandat sans rémunération spécifique.

12. Informations diverses

Conformément aux dispositions de l'article L.511-45 du Code monétaire et financier, la Société n'a pas d'activité dans les Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts et ne dispose d'aucune implantation en dehors du territoire français.

Le Conseil d'administration

C. COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2021

1. Bilan

(en milliers d'Euros)			
A C T I F	Notes	Au 30.06.21	Au 31.12.20
Effets publics et valeurs assimilées	03-04-05	100	100
Créances sur les établissements de crédit	03-04-06	1 648 481	1 645 626
A vue		39 260	41 616
A terme		1 609 222	1 604 010
Autres actifs	07	348	15
Comptes de régularisation	08	6 946	7 468
TOTAL DE L'ACTIF		1 655 875	1 653 209

(en milliers d'Euros)			
P A S S I F	Notes	Au 30.06.21	Au 31.12.20
Dettes envers les établissements de crédit	03-04		
A vue			
A terme			
Comptes créditeurs de la clientèle	03-04		
A vue			
A terme			
Dettes représentées par un titre	03-04-06	1 603 112	1 601 719
Titres du marché interbancaire et titres de TCN		1 603 112	1 601 719
Emprunts obligataires			
Autres passifs	07	21 553	21 595
Comptes de régularisation	08	9 768	8 042
Dettes subordonnées	03-04-06	10 177	10 065
Capitaux Propres hors FRBG		11 265	11 788
Capital souscrit	09-10	10 000	10 000
Réserves	09-10	114	26
Report à nouveau (*)	09-10	4	8
Résultat de l'exercice	09-10	1 147	1 754
TOTAL DU PASSIF		1 655 875	1 653 209

2. Compte de résultat

		(en milliers d'Euros)	
	Notes	Au 30.06.21	Au 30.06.20
Intérêts et produits assimilés	11	7 510	6 298
Intérêts et charges assimilés	11	(3 283)	(3 177)
Commissions (produits)	12	-	-
Commissions (charges)	12	(23)	(21)
Autres produits d'exploitation bancaire	13	()	()
Autres charges d'exploitation bancaire	13	(105)	(39)
PRODUIT NET BANCAIRE		4 098	3 060
Charges générales d'exploitation	14	(2 500)	(2 033)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 598	1 027
Coût du risque		-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 598	1 027
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		1 598	1 027
Impôt sur les bénéfices		(451)	(299)
RESULTAT NET		1 147	729

3. Hors-bilan

(en milliers d'Euros)

	Notes	Au 30.06.21	Au 31.12.20
ENGAGEMENTS DONNES		-	-
Engagements de financement		-	-
Engagements en faveur d'établissements de crédit		-	-
Engagements en faveur de la clientèle		-	-
Engagements de garantie		-	-
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		-	-
Engagements d'ordre de la clientèle		-	-
ENGAGEMENTS RECUS		1 827 701	1 902 001
Engagements de financement		-	-
Engagements reçus d'établissements de crédit		-	-
Engagements reçus de la clientèle		-	-
Engagements de garantie		1 827 701	1 902 001
Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	02	1 827 701	1 902 001
Engagements reçus de la clientèle		-	-

(1) Garanties reçues de MMB S.A

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2021

Note 1 – Principales règles d'évaluation et de présentation

• Présentation des comptes

MMB SCF S.A. (ci-après « MMB SCF ») a été créée le 12 juin 2018 et agréée en septembre 2018 en qualité d'établissement de crédit spécialisé - société de crédit foncier – régie par les articles L.513-2 et suivants et R.513-1 et suivants du code monétaire et financier.

Les comptes individuels de MMB SCF S.A. ont été établis conformément aux dispositions du règlement N° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Le règlement n°2020-10 de l'ANC du 22 décembre 2020 modifiant le règlement ANC n°2014-07 et portant principalement sur l'épargne réglementée et le prêt de titres n'a pas d'impact sur les comptes de MMB SCF.

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

MMB SCF présente des notes annexes qui complètent et commentent l'information financière donnée par le bilan, le compte de résultat et le hors bilan.

• Faits marquants du premier semestre 2021 :

Dans le contexte de la crise sanitaire relative à l'épidémie du Covid-19, le Groupe a activé les dispositions de son plan de continuité d'activité, incluant le recours massif au télétravail et la fermeture des sites durant les périodes de confinement.

Suite à la publication du nouveau protocole sanitaire de déconfinement des entreprises, le Groupe a procédé à la réouverture des sites et poursuit progressivement le retour des collaborateurs dans les locaux.

Au jour de l'établissement de la présente note, il n'a pas été identifié d'impact majeur financier dû à la crise sanitaire.

• Principes comptables et méthodes d'évaluation

Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces créances : créances à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et créances à terme. Les intérêts courus sur l'ensemble de ces créances sont portés en créances rattachées en contrepartie d'un compte de produit.

Portefeuille titres

Le portefeuille titre correspond à des titres de placement, constitués exclusivement d'Obligations Assimilables du Trésor (titres d'état selon le règlement ANC 2014-07). Ils ont été acquis avec une décote qui s'amortie mensuellement et s'enregistre en « Titres de placement- Effets publics et valeurs assimilées ». Ces titres ne sont pas rémunérés par des coupons.

A la clôture du 30 juin 2021, le montant du portefeuille titre s'élève à 99 628,33 €.

Dettes représentées par un titre

Ces dettes correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L 515-19 du code monétaire et financier. Les obligations foncières sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes d'émission et de remboursement des titres émis sont enregistrées en « Comptes de régularisation » à l'actif du bilan et sont amorties au prorata des intérêts courus sur la durée de vie des titres concernés, et cela dès la première année. Les intérêts relatifs aux obligations sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire dans la rubrique « intérêts et charges assimilées » pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *prorata temporis* sur la base des taux contractuels.

Dettes subordonnées

L'emprunt subordonné souscrit auprès de MMB S.A. pour une durée de 10 ans porte intérêt sur la base d'un taux fixe. Les intérêts courus non échus sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

A la clôture du 30 juin 2021, le montant des intérêts s'élève à 112 034€.

Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice.

Engagements hors bilan

MMB SCF S.A. a comptabilisé dans la catégorie « Engagements de garantie » les prêts détenus par MMB S.A. et cédés à titre de garantie à MMB SCF S.A. Le solde comptabilisé correspond au capital restant dû de ces prêts en date de clôture pour un montant de 1 827 701 335€.

• Autres informations

Obligations foncières

A titre d'information, au 30/06/2021, le montant nominal des obligations foncières émises est de :

DETTES CONSTITUEES PAR DES TITRES	MONTANT	DATE D'EMISSION	DUREE	DATE D'ECHEANCE	TAUX
<u>OBLIGATIONS</u>					
- OBLIGATIONS FONCIERES	475 000 000,00	31/10/2018	7	31/10/2025	0,750
- OBLIGATIONS FONCIERES GROUPE	25 000 000,00	31/10/2018	7	31/10/2025	0,750
- OBLIGATIONS FONCIERES	50 000 000,00	01/03/2019	20	01/03/2039	1,500
- OBLIGATIONS FONCIERES	25 000 000,00	28/03/2019	15	28/03/2034	1,125
- OBLIGATIONS FONCIERES	25 000 000,00	15/04/2019	12	15/04/2031	0,875
- OBLIGATIONS FONCIERES	475 000 000,00	17/09/2019	10	17/09/2029	0,050
- OBLIGATIONS FONCIERES GROUPE	25 000 000,00	17/09/2019	10	17/09/2029	0,050
- OBLIGATIONS FONCIERES	500 000 000,00	14/10/2020	10	14/10/2030	0,010
	1 600 000 000,00				

Note : les « Obligations Foncière groupe » correspondent à des obligations foncières émises par MMB SCF et souscrites par My Money Bank.

Consolidation des comptes

Les comptes de MMB SCF sont consolidés dans le groupe Promontoria MMB par la méthode de l'intégration globale.

Intégration fiscale / régime de groupe

Depuis le 1er janvier 2019, MMB SCF fait partie du périmètre d'intégration fiscale mis en place au niveau de sa société mère consolidante, Promontoria MMB au titre du régime de groupe prévu à l'article 223 A du Code général des impôts.

Evénements post-clôture

MMB SCF a mis à jour son Prospectus de Base et obtenu le visa de l'AMF en date du 16 juillet 2021.

Par ailleurs, en fonction des besoins de refinancement et des conditions de marché, MMB SCF pourrait envisager de nouvelles émissions de tailles et maturités différentes d'ici la fin de l'année 2021 dont une émission publique de taille benchmark.

- **Informations relatives à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (art L511-45 du CMF/Avis CNC n°2009-11)**

En application de l'article L. 511-45 du Code Monétaire et Financier, nous vous indiquons que MMB SCF n'a pas d'implantation dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative ni dans d'autres Etats ou territoires étrangers. Les informations visées à l'article L. 511-45 du Code Monétaire et Financier sont reprises dans les notes annexes aux comptes consolidés de Promontoria MMB S.A.S.

Note 2 – Ventilation du hors bilan par durée résiduelle

(en milliers d'Euros)

	inférieur à 1 an	De 1 an à 5 ans	de 5 ans à 15 ans	de 15 ans à 25 ans	TOTAL
	Au 30.06.21	Au 30.06.21	Au 30.06.21	Au 30.06.21	Au 30.06.21
ENGAGEMENTS RECUS					
Engagements de garantie					
Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	1 844	54 438	605 376	1 164 568	1 826 227
Engagements reçus de la clientèle	-	-	-	-	-

(1) Les données du tableau correspondent à la ventilation du capital restant dû des créances saines. La différence de 1,474 million € entre le solde de l'engagement hors bilan (1,827 milliard €) et le solde de ce tableau annexe (1,826 milliard €) correspond à des dossiers inéligibles au cover pool (dossiers en défaut).

NATURE DU HORS BILAN

Le portefeuille de couverture de MMB SCF est constitué de prêts issus de l'activité de regroupement de crédits hypothécaires de MY Money Bank, consentis en France métropolitaine. Les biens apportés en garantie sont principalement des résidences principales.

(en milliers d'Euros)

Nature des biens garantis	ENCOURS
	Au 30.06.21
Résidence principale	1 749 516
Résidence secondaire	36 947
Location	20 793
Autres	18 972
	1 826 227

Note 3 – Ventilation par durée résiduelle et éligibilité

(en milliers d'Euros)

	Créances et dettes rattachées	Autres éléments non ventilables (1)	Moins de trois mois (2)	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
	Au 30.06.21	Au 30.06.21	Au 30.06.21	Au 30.06.21	Au 30.06.21	Au 30.06.21	Au 30.06.21
ACTIF							
Effets publics et valeurs assimilées					100		100
Créances sur les établissements de crédit non éligibles au refinancement de la BDF - Dont prêts subordonnés	9 222	-	39 260	-	500 000	1 100 000	1 648 481
Créances sur la clientèle non éligibles au refinancement de la BDF	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la BDF	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF							
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre							
· Emprunts obligataires	3 112	-	-	-	500 000	1 100 000	1 603 112
· Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	177	-	-	-	-	10 000	10 177

(1) Les "Autres éléments non ventilables" correspondent notamment aux intérêts courus non échus

(2) Y compris les comptes à vue.

Note 4 – Opérations avec les entreprises liées, filiales et participations

(en milliers d'Euros)

	l'annexe 4	dont entreprises liées (1)	dont participations (2)
ACTIF			
Effets publics et valeurs assimilées	100		
Créances sur les établissements de crédit	1 648 481	1 609 222	-
- dont prêts à terme (3)	1 609 222	1 609 222	-
Créances sur la clientèle			-
Obligations et autres titres à revenu fixe			-
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-	-
Dettes représentées par un titre	1 603 112	50 135	-
Dettes subordonnées	10 177	10 177	-
HORS BILAN			
Engagements de financement donnés	-	-	-
• en faveur d'établissements de crédit	-	-	-
• en faveur de la clientèle	-	-	-
Engagements de garantie donnés	-	-	-
• d'ordre d'établissements de crédit	-	-	-
• d'ordre de la clientèle	-	-	-
Engagements de financement reçus	-	-	-
• reçus d'établissements de crédit	1 827 701	1 827 701	-
• reçus de la clientèle	-	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	-	-	-

(1) Opérations se rapportant à des entreprises susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

(2) Opérations se rapportant à des entreprises dans lesquelles l'établissement financier détient, de façon durable, une fraction du capital inférieure à 50%.

(3)	Au 30.06.21		
	TOTAL	dont entreprises liées	dont participations
Produits de l'exercice sur prêts à terme	7 418	7 418	-
Charges de l'exercice sur emprunts subordonnés	(112)	(112)	-
Charges de l'exercice sur emprunts obligataires	(3 141)	(211)	-

Note 5 – Titres de transaction, titres de placement et titres d'investissement

NOTE 5.1 : TITRES DE TRANSACTION, TITRES DE PLACEMENT ET TITRES D'INVESTISSEMENT

	Au 30.06.21	Au 31.12.20
Effets publics et valeurs assimilées	100	100
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Créances rattachées sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
TOTAL	100	100

NOTE 5.2 : DIFFERENCES ENTRE LE PRIX D'ACQUISITION ET PRIX DE REMBOURSEMENT DES TITRES DE PLACEMENT (1)

	Décotes/Surcotes nettes restant à amortir		Décotes/Surcotes nettes restant à amortir	
	Au 30.06.21		Au 31.12.20	
	Décote	Surcote	Décote	Surcote
Titres de placement				
Marché obligataire	0	-	1	-
Marché Monétaire	-	-	-	-
TOTAL	0	-	1	-

(1) Les primes ou décotes/surcotes constatées lors de l'acquisition de titres sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné.

Note 6 – Détail des intérêts par poste de bilan

INTERETS A RECEVOIR (en milliers d'Euros)

	Au 30.06.21	Au 31.12.20
Créances sur les établissements de crédit	9 222	4 010
Comptes de régularisation actif	-	-
TOTAL	9 222	4 010

INTERETS A PAYER

	Au 30.06.21	Au 31.12.20
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Dettes représentées par un titre	3 112	1 719
Dettes subordonnées	177	65
Comptes de régularisation passif	-	-
TOTAL	3 289	1 784

Note 7 – Autres actifs et passifs

AUTRES ACTIFS		(en milliers d'Euros)	
	Au 30.06.21	Au 31.12.20	
Fournisseurs débiteurs	-	-	
Etat et collectivités publiques	11	15	
Etat et collectivités publiques, TVA	-	-	
Groupe et associés - IS	337	-	
TOTAL	348	15	

AUTRES PASSIFS		(en milliers d'Euros)	
	Au 30.06.21	Au 31.12.20	
Dépôts de garantie reçus (1)	20 990	20 990	
Fournisseurs	31	21	
Etat et collectivités publiques, impôts et taxes	11	43	
Etat et collectivités publiques, IS	-	-	
Etat et collectivités publiques - TVA	-	-	
Groupe et associés - IS	452	498	
Charges à payer	69	43	
Autres créditeurs divers	-	-	
Autres créditeurs divers groupe	-	-	
TOTAL	21 553	21 595	

(1) dépôt de garantie versé par MMB et constitué pour couvrir des pertes potentielles sur MMB SCF SA

Note 8 – Comptes de régularisation

ACTIF		
	(en milliers d'Euros)	
	Au 30.06.21	Au 31.12.20
Charges à répartir (1)	6 785	7 283
Charges constatées d'avance	161	185
TOTAL	6 946	7 468

(1) Etalement des primes d'émission sur Obligations foncières et de la prime négative sur le prêt accordé à MMB en octobre 2020.

PASSIF		
	Au 30.06.21	Au 31.12.20
Produits constatés d'avance (2)	6 785	7 284
Charges à payer refacturation groupe	2 983	758
TOTAL	9 768	8 042

(2) Etalement des primes d'émission sur opérations de prêt à MMB et de la prime négative sur obligations foncières émises en octobre 2020.

Note 9 – Détail des capitaux propres

(en milliers d'Euros)		
	Au 30.06.21	Au 31.12.20
Capital (1)	10 000	10 000
Réserves	114	26
Report à nouveau	4	8
Résultat de l'exercice (+/-)	1 147	1 754
TOTAL	11 265	11 788

(1) Capital social composé de 1 000 000 actions valeur nominale 10 €.

Note 10 – Tableau de variation de la situation nette

(en milliers d'euros)

	CAPITAL (1)	RESERVE LEGALE	RESERVE FUSION	RESERVE GENERALE	PRIME DE FUSION	REPORT A NOUVEAU	RESULTAT	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	DIVIDENDE	NOMBRE D'ACTIONN EXISTANTES	QUOTE-PART DE CHAQUE ACTION DANS LES CAPITAUX PROPRES (en euros)	RESULTAT PAR ACTIONN (en euros)	DIVIDENDE NET ATTRIBUE A CHAQUE ACTION (en euros)
2020	Capital souscrit	10 000	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000	-	-	-
	Variation de la provision pour investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Résultat de l'année 2020	-	-	-	-	-	1 754	1 754	-	-	-	2	-
	Augmentation de Capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Capitaux propres avant affectation	10 000	26	-	-	-	8	1 754	11 788	-	1 000 000	11,79	-
Affectation du résultat 2020	-	88	-	-	-	(4)	(1 754)	(1 670)	1 670	-	-	1,75	1,67
Capitaux propres après affectation	10 000	114	-	-	-	4	-	10 118	1 670	1 000 000	10,12	-	-
2021	Capital souscrit	10 000	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000	-	-	-
	Variation de la provision pour investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Résultat au 30 juin 2021	-	-	-	-	-	1 147	1 147	-	-	-	1,15	-
	Augmentation de Capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Capitaux propres avant affectation	10 000	114	-	-	-	4	1 147	11 265	-	1 000 000	11,27	-

(1) Conformément à la loi, il est rappelé que MMB SCF SA est consolidée dans les états financiers de Promontoria MMB SAS, 20 avenue André Prothin, 92063 Paris La Défense

Note 11 – Intérêts, produits et charges assimilés

(en milliers d'Euros)

	Au 30.06.21	Au 30.06.20
Opérations avec les établissements de crédits	7 388	6 298
Intérêts et produits assimilés	7 418	6 298
Intérêts et charges assimilés	(29)	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et produits assimilés	-	-
Intérêts et charges assimilés	-	-
Opérations sur obligations et autres titres à revenus fixes	(3 049)	(3 064)
Intérêts et produits assimilés	92	-
Intérêts et charges assimilés	(3 141)	(3 064)
Charges sur emprunts subordonnés	(112)	(113)
TOTAL	4 227	3 121

Note 12 – Commissions

(en milliers d' Euros)

	Au 30.06.21	Au 30.06.20
PRODUITS	-	-
Commissions sur opérations de crédit avec la clientèle	-	-
CHARGES	(23)	(21)
Charges sur prestations de service financier	(23)	(21)
TOTAL	(23)	(21)

Note 13 – Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d' Euros)

	Au 30.06.21	Au 30.06.20
PRODUITS	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	-	-
CHARGES	(105)	(39)
Autres charges d'exploitation bancaire (Fonds de garantie des dépôts et de résolution)	(105)	(39)
TOTAL	(105)	(39)

Note 14 – Charges générales d'exploitation

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d' Euros)

	Au 30.06.21	Au 30.06.20
Frais de personnel (1)	-	-
Impôts et taxes	(11)	(8)
Services extérieurs	(264)	(260)
Charges refacturées par MMB (2)	(2 225)	(1 765)
TOTAL	(2 500)	(2 033)

(1) Il n'y a pas d'effectif salarié dans la SCF

(2) Convention de Servicing Agreement 1 633 k€ et Convention de Gestion et d'Externalisation 592 k€

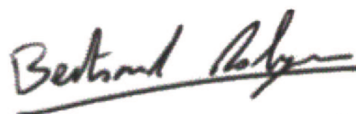
Note 15 – Tableau des flux de trésorerie

Mapping	Profit/loss before income tax	juin-20	déc-20	juin-21
	Elémnt non monétaires inclus dans le resu net av impot	0	0	0
TFT1	'+/- Dot nettes aux amort et aux depre des immo corp et incorp et prov			
TFT2	- - Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
TFT3	'+/- Dotations nettes aux depreciations et aux provisions			
TFT4	'+/- Quote-part de resultat liee aux societes mises en equivalence			
TFT5	'+/- Resultat net des activites d'investissement			
TFT6	'+/- Resultat net des activites de financement			
TFT23	Ecart d'acquisition négatif			
TFT7	'+/- Autres mouvements			
	Dim/Augm nette des actifs et passifs provenant des activites ope	3 436 993	6 903 534	1 421 434
TFT8	'+/- Flux lies aux operations avec les etablissements de credit			
TFT9	'+/- Flux lies aux operations avec la clientele compte ordinaire			
TFT10	'+/- Flux lies aux operations avec la clientele			
TFT11	'+/- Flux lies aux autres operations affectant des actifs ou passifs financiers			
TFT12	'+/- Flux lies aux operations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 436 993	6 903 534	1 421 434
TFT13	- Impots verses			
	TOTAL Flux nets de tresorerie generes par l'activite OPERATIONNELLE (A)	4 464 777	9 370 640	3 020 172
TFT14	'+/- Flux lies aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	-67	-135	-67
TFT15	'+/- Flux lies aux immobilisations corporelles et incorporelles			
	TOTAL Flux net de tresorerie lie aux operations d'INVESTISSEMENT (B)	-67	-135	-67
TFT16	'+/- Flux de tresorerie provenant ou a destination des actionnaires	-490 000	-490 000	-1 670 000
TFT17	'+/- Autres flux nets de tresorerie provenant des activites de financement	171 521 630	500 013 725	1 505 022
	TOTAL Flux net de tresorerie lie aux operations de FINANCEMENT (C)	171 031 630	499 523 725	-164 978
	Augmentation/(diminution) nette de la tresorerie et des equivalents de tresorerie(A + B+ C)	175 496 340	508 894 230	2 855 127
	Solde des comptes de tresorerie et assimilée à l'ouverture de la période	1 136 731 971	1 136 731 971	1 645 626 201
TFT18	Comptes actif de caisse, banques centrales			
TFT19	Comptes passifs de banques centrales			
TFT20	Comptes ordinaires, prêts a vue aux etablissements de credit	1 133 331 993	1 133 331 993	1 641 615 950
TFT21	Comptes ordinaires, Emprunts a vue aupres des etablissement de credit			
TFT22	Ded des creances et dettes rattachees sur les cpt de treso et assimilee	3 399 978	3 399 978	4 010 251
	Solde des comptes de tresorerie et assimilée a la clôture de la periode	1 312 228 310	1 645 626 201	1 648 481 328
TFT18	Comptes actif de caisse, banques centrales			
TFT19	Comptes passifs de banques centrales			
TFT20	Comptes ordinaires, prêts a vue aux etablissements de credit	1 304 735 215	1 641 615 950	1 639 259 810
TFT21	Comptes ordinaires, Emprunts a vue aupres des etablissement de credit			
TFT22	Ded des creances et dettes rattachees sur les cpt de treso et assimilee	7 493 096	4 010 251	9 221 518
	VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	175 496 340	508 894 230	2 855 127

D. Autres Annexes

Annexe 1 - Attestation du Responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes révisés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport d'activité semestriel présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.



Bertrand ROBEQUAIN
Directeur Général Délégué
Dirigeant effectif

E. Rapports des Commissaires aux comptes



KPMG S.A
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

RSM Paris
26, rue Cambacérés
75008 Paris
France

MMB SCF S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur
l'information financière semestrielle 2021***

Période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021

MMB SCF S.A.

20, Avenue André Prothin, Tour Europlaza - 92603 Paris la Défense Cedex

Ce rapport contient 17 pages



KPMG S.A
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

RSM Paris
26, rue Cambacérés
75008 Paris
France

MMB SCF S.A.

Siège social : 20, Avenue André Prothin, Tour Europlaza - 92603 Paris la Défense Cedex
Capital social : € 10 000 000

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2021

Période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021

Mesdames, Messieurs,,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société MMB SCF S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

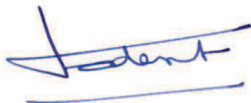
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Paris La Défense, le 23 septembre 2021

Paris, le 23 septembre 2021

KPMG S.A.

RSM Paris



Fabrice Odent
Associé



Nicolas Bourhis
Associé



Sébastien Martineau
Associé

C. COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2021

1. Bilan

(en milliers d'Euros)			
A C T I F	Notes	Au 30.06.21	Au 31.12.20
Effets publics et valeurs assimilées	03-04-05	100	100
Créances sur les établissements de crédit	03-04-06	1 648 481	1 645 626
A vue		39 260	41 616
A terme		1 609 222	1 604 010
Autres actifs	07	348	15
Comptes de régularisation	08	6 946	7 468
TOTAL DE L'ACTIF		1 655 875	1 653 209

(en milliers d'Euros)			
P A S S I F	Notes	Au 30.06.21	Au 31.12.20
Dettes envers les établissements de crédit	03-04		
A vue			
A terme			
Comptes créditeurs de la clientèle	03-04		
A vue			
A terme			
Dettes représentées par un titre	03-04-06	1 603 112	1 601 719
Titres du marché interbancaire et titres de TCN			
Emprunts obligataires		1 603 112	1 601 719
Autres passifs	07	21 553	21 595
Comptes de régularisation	08	9 768	8 042
Dettes subordonnées	03-04-06	10 177	10 065
Capitaux Propres hors FRBG		11 265	11 788
Capital souscrit	09-10	10 000	10 000
Réserves	09-10	114	26
Report à nouveau (*)	09-10	4	8
Résultat de l'exercice	09-10	1 147	1 754
TOTAL DU PASSIF		1 655 875	1 653 209

2. Compte de résultat

(en milliers d'Euros)

	Notes	Au 30.06.21	Au 30.06.20
Intérêts et produits assimilés	11	7 510	6 298
Intérêts et charges assimilées	11	(3 283)	(3 177)
Commissions (produits)	12	-	-
Commissions (charges)	12	(23)	(21)
Autres produits d'exploitation bancaire	13	()	()
Autres charges d'exploitation bancaire	13	(105)	(39)
PRODUIT NET BANCAIRE		4 098	3 060
Charges générales d'exploitation	14	(2 500)	(2 033)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 598	1 027
Coût du risque		-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 598	1 027
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		1 598	1 027
Impôt sur les bénéfices		(451)	(299)
RESULTAT NET		1 147	729

3. Hors-bilan

(en milliers d'Euros)

	Notes	Au 30.06.21	Au 31.12.20
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement			
Engagements en faveur d'établissements de crédit		-	-
Engagements en faveur de la clientèle		-	-
Engagements de garantie			
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		-	-
Engagements d'ordre de la clientèle		-	-
ENGAGEMENTS RECUS		1 827 701	1 902 001
Engagements de financement			
Engagements reçus d'établissements de crédit		-	-
Engagements reçus de la clientèle		-	-
Engagements de garantie		1 827 701	1 902 001
Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	02	1 827 701	1 902 001
Engagements reçus de la clientèle		-	-

(1) Garanties reçues de MMB S.A

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2021

Note 1 – Principales règles d'évaluation et de présentation

• **Présentation des comptes**

MMB SCF S.A. (ci-après « MMB SCF ») a été créée le 12 juin 2018 et agréée en septembre 2018 en qualité d'établissement de crédit spécialisé - société de crédit foncier – régie par les articles L.513-2 et suivants et R.513-1 et suivants du code monétaire et financier.

Les comptes individuels de MMB SCF S.A. ont été établis conformément aux dispositions du règlement N° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Le règlement n°2020-10 de l'ANC du 22 décembre 2020 modifiant le règlement ANC n°2014-07 et portant principalement sur l'épargne réglementée et le prêt de titres n'a pas d'impact sur les comptes de MMB SCF.

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

MMB SCF présente des notes annexes qui complètent et commentent l'information financière donnée par le bilan, le compte de résultat et le hors bilan.

• **Faits marquants du premier semestre 2021 :**

Dans le contexte de la crise sanitaire relative à l'épidémie du Covid-19, le Groupe a activé les dispositions de son plan de continuité d'activité, incluant le recours massif au télétravail et la fermeture des sites durant les périodes de confinement.

Suite à la publication du nouveau protocole sanitaire de déconfinement des entreprises, le Groupe a procédé à la réouverture des sites et poursuit progressivement le retour des collaborateurs dans les locaux.

Au jour de l'établissement de la présente note, il n'a pas été identifié d'impact majeur financier dû à la crise sanitaire.

• **Principes comptables et méthodes d'évaluation**

Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces créances : créances à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et créances à terme. Les intérêts courus sur l'ensemble de ces créances sont portés en créances rattachées en contrepartie d'un compte de produit.

Portefeuille titres

Le portefeuille titre correspond à des titres de placement, constitués exclusivement d'Obligations Assimilables du Trésor (titres d'état selon le règlement ANC 2014-07). Ils ont été acquis avec une décote qui s'amortit mensuellement et s'enregistre en « Titres de placement- Effets publics et valeurs assimilées ». Ces titres ne sont pas rémunérés par des coupons.

A la clôture du 30 juin 2021, le montant du portefeuille titre s'élève à 99 628,33 €.

Dettes représentées par un titre

Ces dettes correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L 515-19 du code monétaire et financier. Les obligations foncières sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes d'émission et de remboursement des titres émis sont enregistrées en « Comptes de régularisation » à l'actif du bilan et sont amorties au prorata des intérêts courus sur la durée de vie des titres concernés, et cela dès la première année. Les intérêts relatifs aux obligations sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire dans la rubrique « intérêts et charges assimilées » pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *prorata temporis* sur la base des taux contractuels.

Dettes subordonnées

L'emprunt subordonné souscrit auprès de MMB S.A. pour une durée de 10 ans porte intérêt sur la base d'un taux fixe. Les intérêts courus non échus sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

A la clôture du 30 juin 2021, le montant des intérêts s'élève à 112 034€.

Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice.

Engagements hors bilan

MMB SCF S.A. a comptabilisé dans la catégorie « Engagements de garantie » les prêts détenus par MMB S.A. et cédés à titre de garantie à MMB SCF S.A. Le solde comptabilisé correspond au capital restant dû de ces prêts en date de clôture pour un montant de 1 827 701 335€.

- **Autres informations**

Obligations foncières

A titre d'information, au 30/06/2021, le montant nominal des obligations foncières émises est de :

DETTES CONSTITUEES PAR DES TITRES	MONTANT	DATE D'EMISSION	DUREE	DATE D'ECHEANCE	TAUX
<u>OBLIGATIONS</u>					
- OBLIGATIONS FONCIERES	475 000 000,00	31/10/2018	7	31/10/2025	0,750
- OBLIGATIONS FONCIERES GROUPE	25 000 000,00	31/10/2018	7	31/10/2025	0,750
- OBLIGATIONS FONCIERES	50 000 000,00	01/03/2019	20	01/03/2039	1,500
- OBLIGATIONS FONCIERES	25 000 000,00	28/03/2019	15	28/03/2034	1,125
- OBLIGATIONS FONCIERES	25 000 000,00	15/04/2019	12	15/04/2031	0,875
- OBLIGATIONS FONCIERES	475 000 000,00	17/09/2019	10	17/09/2029	0,050
- OBLIGATIONS FONCIERES GROUPE	25 000 000,00	17/09/2019	10	17/09/2029	0,050
- OBLIGATIONS FONCIERES	500 000 000,00	14/10/2020	10	14/10/2030	0,010
	1 600 000 000,00				

Note : les « Obligations Foncière groupe » correspondent à des obligations foncières émises par MMB SCF et souscrites par My Money Bank.

Consolidation des comptes

Les comptes de MMB SCF sont consolidés dans le groupe Promontoria MMB par la méthode de l'intégration globale.

Intégration fiscale / régime de groupe

Depuis le 1er janvier 2019, MMB SCF fait partie du périmètre d'intégration fiscale mis en place au niveau de sa société mère consolidante, Promontoria MMB au titre du régime de groupe prévu à l'article 223 A du Code général des impôts.

Evénements post-clôture

MMB SCF a mis à jour son Prospectus de Base et obtenu le visa de l'AMF en date du 16 juillet 2021.

Par ailleurs, en fonction des besoins de refinancement et des conditions de marché, MMB SCF pourrait envisager de nouvelles émissions de tailles et maturités différentes d'ici la fin de l'année 2021 dont une émission publique de taille benchmark.

- **Informations relatives à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (art L511-45 du CMF/Avis CNC n°2009-11)**

En application de l'article L. 511-45 du Code Monétaire et Financier, nous vous indiquons que MMB SCF n'a pas d'implantation dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative ni dans d'autres Etats ou territoires étrangers. Les informations visées à l'article L. 511-45 du Code Monétaire et Financier sont reprises dans les notes annexes aux comptes consolidés de Promontoria MMB S.A.S.

Note 2 – Ventilation du hors bilan par durée résiduelle

(en milliers d'Euros)

	inférieur à 1 an	De 1 an à 5 ans	de 5 ans à 15 ans	de 15 ans à 25 ans	TOTAL
	Au 30.06.21	Au 30.06.21	Au 30.06.21	Au 30.06.21	Au 30.06.21
ENGAGEMENTS RECUS					
Engagements de garantie					
Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	1 844	54 438	605 376	1 164 568	1 826 227
Engagements reçus de la clientèle	-	-	-	-	-

(1) Les données du tableau correspondent à la ventilation du capital restant dû des créances saines. La différence de 1,474 million € entre le solde de l'engagement hors bilan (1,827 milliard €) et le solde de ce tableau annexe (1,826 milliard €) correspond à des dossiers inéligibles au cover pool (dossiers en défaut).

NATURE DU HORS BILAN

Le portefeuille de couverture de MMB SCF est constitué de prêts issus de l'activité de regroupement de crédits hypothécaires de MY Money Bank, consentis en France métropolitaine. Les biens apportés en garantie sont principalement des résidences principales.

(en milliers d'Euros)

Nature des biens garantis	ENCOURS
	Au 30.06.21
Résidence principale	1 749 516
Résidence secondaire	36 947
Location	20 793
Autres	18 972
	1 826 227

Note 3 – Ventilation par durée résiduelle et éligibilité

(en milliers d'Euros)

	Créances et dettes rattachées	Autres éléments non ventilables (1)	Moins de trois mois (2)	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
	Au 30.06.21	Au 30.06.21	Au 30.06.21	Au 30.06.21	Au 30.06.21	Au 30.06.21	Au 30.06.21
ACTIF							
Effets publics et valeurs assimilées					100		100
Créances sur les établissements de crédit non éligibles au refinancement de la BDF - Dont prêts subordonnés	9 222		39 260		500 000	1 100 000	1 648 481
Créances sur la clientèle non éligibles au refinancement de la BDF							
Créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la BDF							
Obligations et autres titres à revenu fixe							
PASSIF							
Dettes envers les établissements de crédit							
Comptes créditeurs de la clientèle							
Dettes représentées par un titre							
Emprunts obligataires	3 112				500 000	1 100 000	1 603 112
Titres du marché interbancaire							
Dettes subordonnées	177					10 000	10 177

(1) Les "Autres éléments non ventilables" correspondent notamment aux intérêts courus non échus

(2) Y compris les comptes à vue.

Note 4 – Opérations avec les entreprises liées, filiales et participations

(en milliers d'Euros)

	l'annexe 4	dont entreprises liées (1)	dont participations (2)
ACTIF			
Effets publics et valeurs assimilées	100		
Créances sur les établissements de crédit	1 648 481	1 609 222	
- dont prêts à terme (3)	1 609 222	1 609 222	
Créances sur la clientèle			
Obligations et autres titres à revenu fixe			
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-	
Dettes représentées par un titre	1 603 112	50 135	
Dettes subordonnées	10 177	10 177	
HORS BILAN			
Engagements de financement donnés	-	-	
• en faveur d'établissements de crédit	-	-	
• en faveur de la clientèle	-	-	
Engagements de garantie donnés	-	-	
• d'ordre d'établissements de crédit	-	-	
• d'ordre de la clientèle	-	-	
Engagements de financement reçus	-	-	
• reçus d'établissements de crédit	1 827 701	1 827 701	
• reçus de la clientèle	-	-	
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	-	-	

(1) Opérations se rapportant à des entreprises susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

(2) Opérations se rapportant à des entreprises dans lesquelles l'établissement financier détient, de façon durable, une fraction du capital inférieure à 50%.

	Au 30.06.21		
	TOTAL	dont entreprises liées	dont participations
Produits de l'exercice sur prêts à terme	7 418	7 418	
Charges de l'exercice sur emprunts subordonnés	(112)	(112)	
Charges de l'exercice sur emprunts obligataires	(3 141)	(211)	

Note 5 – Titres de transaction, titres de placement et titres d'investissement

NOTE 5.1 : TITRES DE TRANSACTION, TITRES DE PLACEMENT ET TITRES D'INVESTISSEMENT

	Au 30.06.21	Au 31.12.20
Effets publics et valeurs assimilées	100	100
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Créances rattachées sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
TOTAL	100	100

NOTE 5.2 : DIFFERENCES ENTRE LE PRIX D'ACQUISITION ET PRIX DE REMBOURSEMENT DES TITRES DE PLACEMENT (1)

	Décotes/Surcotes nettes restant à amortir		Décotes/Surcotes nettes restant à amortir	
	Au 30.06.21		Au 31.12.20	
	Décote	Surcote	Décote	Surcote
Titres de placement				
Marché obligataire	0	-	1	-
Marché Monétaire	-	-	-	-
TOTAL	0	-	1	-

(1) Les primes ou décotes/surcotes constatées lors de l'acquisition de titres sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné.

Note 6 – Détail des intérêts par poste de bilan

INTERETS A RECEVOIR (en milliers d'Euros)

	Au 30.06.21	Au 31.12.20
Créances sur les établissements de crédit	9 222	4 010
Comptes de régularisation actif	-	-
TOTAL	9 222	4 010

INTERETS A PAYER

	Au 30.06.21	Au 31.12.20
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes représentées par un titre	3 112	1 719
Dettes subordonnées	177	65
Comptes de régularisation passif	-	-
TOTAL	3 289	1 784

Note 7 – Autres actifs et passifs

AUTRES ACTIFS		(en milliers d'Euros)	
	Au 30.06.21	Au 31.12.20	
Fournisseurs débiteurs	-	-	
Etat et collectivités publiques	11	15	
Etat et collectivités publiques, TVA	-	-	
Groupe et associés - IS	337	-	
TOTAL	348	15	

AUTRES PASSIFS		(en milliers d'Euros)	
	Au 30.06.21	Au 31.12.20	
Dépôts de garantie reçus (1)	20 990	20 990	
Fournisseurs	31	21	
Etat et collectivités publiques, impôts et taxes	11	43	
Etat et collectivités publiques, IS	-	-	
Etat et collectivités publiques - TVA	-	-	
Groupe et associés - IS	452	498	
Charges à payer	69	43	
Autres créditeurs divers	-	-	
Autres créditeurs divers groupe	-	-	
TOTAL	21 553	21 595	

(1) dépôt de garantie versé par MMB et constitué pour couvrir des pertes potentielles sur MMB SCF SA

Note 8 – Comptes de régularisation

ACTIF		
	(en milliers d'Euros)	
	Au 30.06.21	Au 31.12.20
Charges à répartir (1)	6 785	7 283
Charges constatées d'avance	161	185
TOTAL	6 946	7 468

(1) Etalement des primes d'émission sur Obligations foncières et de la prime négative sur le prêt accordé à MMB en octobre 2020.

PASSIF		
	Au 30.06.21	Au 31.12.20
Produits constatés d'avance (2)	6 785	7 284
Charges à payer refacturation groupe	2 983	758
TOTAL	9 768	8 042

(2) Etalement des primes d'émission sur opérations de prêt à MMB et de la prime négative sur obligations foncières émises en octobre 2020.

Note 9 – Détail des capitaux propres

(en milliers d'Euros)		
	Au 30.06.21	Au 31.12.20
Capital (1)	10 000	10 000
Réserves	114	26
Report à nouveau	4	8
Résultat de l'exercice (+/-)	1 147	1 754
TOTAL	11 265	11 788

(1) Capital social composé de 1 000 000 actions valeur nominale 10 €.

Note 10 – Tableau de variation de la situation nette

(en milliers d'euros)

	CAPITAL (1)	RESERVE LEGALE	RESERVE FUSION	RESERVE GENERALE	PRIME DE FUSION	REPORT A NOUVEAU	RESULTAT	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	DIVIDENDE	NOMBRE D'ACTION EXISTANTES	QUOTE-PART DE CHAQUE ACTION DANS LES CAPITAUX PROPRES (en euros)	RESULTAT PAR ACTION (en euros)	DIVIDENDE NET ATTRIBUE A CHAQUE ACTION (en euros)
2020													
Capital souscrit	10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000	-	-	-
Variation de la provision pour investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'année 2020	-	-	-	-	-	-	1 754	1 754	-	-	-	2	-
Augmentation de Capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres avant affectation	10 000	26	-	-	-	8	1 754	11 788	-	1 000 000	11,79	-	-
Affectation du résultat 2020	-	88	-	-	-	(4)	(1 754)	(1 670)	1 670	-	-	1,75	1,67
Capitaux propres après affectation	10 000	114	-	-	-	4	10 118	1 670	1 000 000	10,12	-	-	-
2021													
Capital souscrit	10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000	-	-	-
Variation de la provision pour investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 30 juin 2021	-	-	-	-	-	-	1 147	1 147	-	-	-	1,15	-
Augmentation de Capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres avant affectation	10 000	114	-	-	-	4	1 147	11 265	-	1 000 000	11,27	-	-

(1) Conformément à la loi, il est rappelé que MMB SCF SA est consolidée dans les états financiers de Promontoria MMB SAS, 20 avenue André Prothin, 92063 Paris La Défense

Note 11 – Intérêts, produits et charges assimilées

(en milliers d'Euros)

	Au 30.06.21	Au 30.06.20
Opérations avec les établissements de crédits	7 388	6 298
Intérêts et produits assimilés	7 418	6 298
Intérêts et charges assimilés	(29)	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et produits assimilés	-	-
Intérêts et charges assimilés	-	-
Opérations sur obligations et autres titres à revenus fixes	(3 049)	(3 064)
Intérêts et produits assimilés	92	-
Intérêts et charges assimilés	(3 141)	(3 064)
Charges sur emprunts subordonnés	(112)	(113)
TOTAL	4 227	3 121

Note 12 – Commissions

(en milliers d' Euros)

	Au 30.06.21	Au 30.06.20
PRODUITS	-	-
Commissions sur opérations de crédit avec la clientèle	-	-
CHARGES	(23)	(21)
Charges sur prestations de service financier	(23)	(21)
TOTAL	(23)	(21)

Note 13 – Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d' Euros)

	Au 30.06.21	Au 30.06.20
PRODUITS	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	-	-
CHARGES	(105)	(39)
Autres charges d'exploitation bancaire (Fonds de garantie des dépôts et de résolution)	(105)	(39)
TOTAL	(105)	(39)

Note 14 – Charges générales d'exploitation

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d' Euros)

	Au 30.06.21	Au 30.06.20
Frais de personnel (1)	-	-
Impôts et taxes	(11)	(8)
Services extérieurs	(264)	(260)
Charges refacturées par MMB (2)	(2 225)	(1 765)
TOTAL	(2 500)	(2 033)

(1) Il n'y a pas d'effectif salarié dans la SCF

(2) Convention de Servicing Agreement 1 633 k€ et Convention de Gestion et d'Externalisation 592 k€

Note 15 – Tableau des flux de trésorerie

Mapping	Profit/loss before income tax	juin-20	déc-20	juin-21
	Elémnt non monétaires inclus dans le resu net av impot	0	0	0
TFT1	'+/- Dot nettes aux amort et aux depre des immo corp et incorp et prov			
TFT2	- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
TFT3	'+/- Dotations nettes aux depreciations et aux provisions			
TFT4	'+/- Quote-part de resultat liee aux societes mises en equivalence			
TFT5	'+/- Resultat net des activites d'investissement			
TFT6	'+/- Resultat net des activites de financement			
TFT23	Ecart d'acquisition négatif			
TFT7	'+/- Autres mouvements			
	Dim/Augm nette des actifs et passifs provenant des activites ope	3 436 993	6 903 534	1 421 434
TFT8	'+/- Flux lies aux operations avec les etablissements de credit			
TFT9	'+/- Flux lies aux operations avec la clientele compte ordinaire			
TFT10	'+/- Flux lies aux operations avec la clientele			
TFT11	'+/- Flux lies aux autres operations affectant des actifs ou passifs financiers			
TFT12	'+/- Flux lies aux operations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 436 993	6 903 534	1 421 434
TFT13	- Impots verses			
	TOTAL Flux nets de tresorerie generes par l'activite OPERATIONNELLE (A)	4 464 777	9 370 640	3 020 172
TFT14	'+/- Flux lies aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	-67	-135	-67
TFT15	'+/- Flux lies aux immobilisations corporelles et incorporelles			
	TOTAL Flux net de tresorerie lie aux operations d'INVESTISSEMENT (B)	-67	-135	-67
TFT16	'+/- Flux de tresorerie provenant ou a destination des actionnaires	-490 000	-490 000	-1 670 000
TFT17	'+/- Autres flux nets de tresorerie provenant des activites de financement	171 521 630	500 013 725	1 505 022
	TOTAL Flux net de tresorerie lie aux operations de FINANCEMENT (C)	171 031 630	499 523 725	-164 978
	Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie(A + B+ C)	175 496 340	508 894 230	2 855 127
	Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période	1 136 731 971	1 136 731 971	1 645 626 201
TFT18	Comptes actif de caisse, banques centrales			
TFT19	Comptes passifs de banques centrales			
TFT20	Comptes ordinaires, prêts à vue aux établissements de credit	1 133 331 993	1 133 331 993	1 641 615 950
TFT21	Comptes ordinaires, Emprunts à vue aupres des etablissement de credit			
TFT22	Ded des creances et dettes rattachees sur les cpt de treso et assimilee	3 399 978	3 399 978	4 010 251
	Solde des comptes de tresorerie et assimilee a la clôtüre de la periode	1 312 228 310	1 645 626 201	1 648 481 328
TFT18	Comptes actif de caisse, banques centrales			
TFT19	Comptes passifs de banques centrales			
TFT20	Comptes ordinaires, prêts à vue aux établissements de credit	1 304 735 215	1 641 615 950	1 639 259 810
TFT21	Comptes ordinaires, Emprunts à vue aupres des etablissement de credit			
TFT22	Ded des creances et dettes rattachees sur les cpt de treso et assimilee	7 493 096	4 010 251	9 221 518
	VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	175 496 340	508 894 230	2 855 127